

Mesdames, Messieurs, Chères Collègues, Chers Collègues,

L'année universitaire 2020-2021 a débuté dans la situation sanitaire que nous connaissons tous, la circulation virale continue, l'ensemble des indicateurs de suivi de l'épidémie de Covid-19 est en augmentation. Le port du masque est généralisé, mais certaines mesures de prévention relatives à la distanciation sociale sont moins systématiquement adoptées, en particulier en dehors de l'Université. [Dans les établissements d'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants accueillis est désormais limité à 50% de la capacité d'accueil maximale des espaces d'enseignement.](#) Dès lors qu'un seuil de 10% de cas positifs avérés est constaté sur une même période de 7 jours, la formation concernée doit passer en enseignement à distance (CM et TD) pour une durée de 14 jours. Ainsi, par le jeu du nombre de formations et de la densité de nos cohortes, les incertitudes demeurent sur l'organisation des enseignements et des examens du premier semestre de l'année universitaire.

Le comité consultatif de TSM a proposé une organisation pérenne des enseignements sur le premier semestre.

1. Niveaux Licence (L1-L2-L3)

[L'organisation des enseignements respecte un principe d'alternance pour les cours et les TD. Chaque promotion est divisée en 2 cohortes rassemblant chacune la moitié des étudiants de la promotion. Une cohorte assiste aux enseignements en présentiel, une cohorte suit en synchrone ces enseignements à distance, semaine A, et inversement semaine B.](#) La moitié de la promotion se définit à partir des groupes de TD. Les TD sont constitués par groupe de niveau en langue. La moitié de la promotion résulte de l'addition de la moitié des étudiants de chaque groupe de TD. Exemple : une formation de 90 étudiants compte 3 groupes de TD de 30 étudiants. La moitié de la promotion est constituée de 45 étudiants (15 étudiants de chaque groupe de TD). Cette moitié de promotion alterne une semaine en présentiel, une semaine à distance, les cours et les TD.

2. Niveau Master (1^{ère} et 2^{ème} années)

[Le même principe d'alternance s'applique en première année de Master.](#) Du fait de la taille des effectifs concernés, des rythmes et des spécificités d'une pédagogie faisant appel à un grand nombre d'intervenants extérieurs, [possibilité est laissée aux responsables des 2^{ème} année de Master de maintenir la formation en présentiel](#), sous réserve de respecter strictement la jauge et la distanciation sociale. [Il est cependant conseillé de mettre en place la comodalité des enseignements pour pouvoir s'adapter aux situations des étudiants.](#)

3. Formations en alternance

[Compte tenu des spécificités de l'alternance, l'enseignement 100% présentiel peut être conservé sous réserve de respecter strictement la jauge et la distanciation sociale.](#)

4. Examens

Le choix des modalités de contrôle des connaissances, présentiel ou à distance, appartient au responsable pédagogique. [Pour les grands effectifs, il est conseillé de choisir le présentiel](#), cette modalité offrant désormais toutes les garanties de distanciation sociale et de respect des conditions sanitaires dans les locaux de TSM et de l'Université.

[Ces dispositions s'appliquent dès lundi 12 octobre prochain et ce pour la durée du premier semestre. Les responsables de scolarités mettent en place les dispositions pratiques nécessaires, en particulier en matière d'attribution des salles.](#)

[Les formations ayant opté pour un enseignement 100% en distanciel, synchrone ou asynchrone, conservent leur choix d'organisation des enseignements et des examens.](#)

Chaleureusement

Hervé Penan